

Projet Pédagogique et Educatif de l'Internat 2014-2017

L'internat donne une continuité au temps de vie dans l'établissement. C'est un lieu où l'on peut aussi bien travailler, que se détendre, se divertir, pratiquer des activités ludiques et culturelles. C'est un lieu privilégié pour apprendre à respecter un contrat de vie collective, par un rythme équilibré entre travail et loisirs variés. L'internat aide l'élève à construire ses propres repères pour accéder à l'autonomie.

Le lycée Camille Claudel de Fourmies dispose d'un internat d'une capacité de 136 places. Actuellement, l'internat accueille 39 élèves ou étudiants du lycée Camille Claudel et 35 élèves ou étudiants du lycée agricole Charles Naveau de Sains-du-Nord (59). Il est sous la responsabilité de 2 CPE et d'une équipe de 4 Assistants d'Education par nuit (2,5 pour le lycée Camille Claudel et 1,5 pour le lycée Charles Naveau. Rq : un Assistant d'Education a été recruté à 50% par chacun des établissements).

Des internes sont présents en majorité dans l'établissement du lundi 08h00 au vendredi 16h00

Les objectifs

Au-delà de son rôle pédagogique, l'internat a aussi un rôle éducatif : « **Placer l'élève dans les meilleures conditions pour réussir.** » Il s'agit pour l'équipe d'encourager les élèves vers une prise en charge autonome, en déployant :

- A- **Un accompagnement pédagogique personnalisé renforcé.**
- B- **Une pratique sportive diversifiée**
- C- **Une ouverture Culturelle**
- D- **Une éducation à la citoyenneté.**

Programme d'actions.

A- Un accompagnement pédagogique personnalisé renforcé.

L'internat est une entité pédagogique qui s'inscrit en complément de la scolarité régulière. Les prises en charge se font le soir, après le repas (19h30). Les élèves bénéficient selon les besoins :

- D'une étude surveillée et encadrée
- D'une aide aux devoirs ciblés ; le professeur documentaliste assure une permanence au CDI 3 soirs par semaine, accueille un groupe d'élèves pour du soutien scolaire.

Cet accompagnement s'organise d'un suivi individuel lors des études :

- En individuel en chambre
- En collectivité dans des salles adaptées (CDI, Salle Informatique), où l'accès aux nouvelles technologies est favorisé.

B- Une éducation sportive diversifiée.

Les activités sportives sont mises en place par les AED et dans le cadre de l'association sportive du lycée animée par un professeur d'EPS.

Les activités proposées sont diverses : football, basket, natation, initiation à la boxe (en partenariat avec l'association Club Pugiliste Fourmisiens), Initiation au Judo (avec l'Ippon Fourmisien) et musculation.

C- Une ouverture culturelle artistique.

Le projet se décline en deux objectifs :

1) Diversité des pratiques

- Ouverture à la culture cinématographique dans le cadre de « club cinéma » : Projection de film suivie d'un débat.
- Mise en place d'un atelier création
- Mise en place d'un atelier découverte des différentes cultures par le biais de la danse (Zumba et Step).
- Découverte des jeux de société et jeux de rôle.

2) Découverte de nouvelles activités

Depuis la rentrée 2014, l'ouverture d'un club « Théâtre » et la poursuite du club « Guitare » initié l'an dernier permettent aux élèves d'apprendre et approfondir leurs connaissances dans ces deux activités. Un suivi est effectué afin que la progression soit réelle.

D- Une éducation à la citoyenneté.

L'objectif de la M.D.L étant de catalyser les projets et initiatives des lycéens dans les domaines artistiques, sportifs, citoyens et humanitaires, un partenariat élargi a été mis en place entre les élèves actifs de la M.D.L et les élèves internes.

Les élèves internes sont partie prenante des différentes activités mises en place dans le cadre de la M.D.L. Ce lieu leur est ouvert, plus particulièrement le mercredi après-midi.

Horaires d'un Interne

Les élèves qui fréquentent l'internat sont **internes de 18h00 à 08h00**. Pendant la journée, ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement.

HORAIRES

Matin	
6H45	Lever
6H45-7H20	Toilette et mise en ordre de la chambre. Les surveillants vérifieront l'état des chambres.
7H20-7H45	Petit-déjeuner
Soir	
17H00-17H20	Les élèves internes sont en récréation, un goûter leur est proposé, suivi d'une pause cigarette accompagnée d'un surveillant.
17h20-18h30	Etude facultative (sauf le vendredi), les élèves auront accès au foyer, au CDI ainsi qu'à la salle informatique.
18h30-19h00	Repas.
19h00	Départ pour la cité scolaire de Camille Claudel
19h30-20h30	Etude obligatoire
20h30	1 ^{er} Appel
20h45-22h00	Activités encadrées (Piscine, activités artistiques, théâtre, jeux de société, sport, guitare...) Pour certaines actions, une participation financière peut être demandée à l'élève (EX : Cinéma)
22h00	Retour dans les chambres (3 ^{ème} Appel)
22h30	Extinction des feux

Modalités financières de fonctionnement - Internat Lycée

Le régime de l'internat est un régime forfaitaire. L'inscription est valable pour une année scolaire entière. **Le changement de qualité pour convenance personnelle en cours de trimestre ne saurait donner lieu à exonération totale ou partielle des frais.** Attention : le découpage des trimestres d'internat ne correspond pas toujours au trimestre scolaire, veuillez bien vérifier en cas de changement de régime en cours d'année.

Les textes prévoient cependant qu'en cas de force majeure (exemple : maladie), il est possible, dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration (au-delà de 4 jours consécutifs hors jours de fermeture de l'internat), de rembourser la famille. Le remboursement intervient après dépôt au service d'Intendance d'un dossier de remise d'ordre (imprimé à retirer à l'intendance) dûment rempli et justifié (certificat médical original).

Le montant de la bourse nationale vient en déduction des frais d'internat. Si le montant de la bourse nationale est supérieur au montant des frais d'internat, le reliquat est reversé à la famille. Dans le cas contraire, la différence est facturée à la famille.

Le non règlement des frais d'internat dans les délais impartis entraîne l'exclusion de l'internat et le recouvrement par voie d'huissier.

La réinscription l'année scolaire suivante n'est possible que si l'élève est à jour dans ses paiements. Aussi, un contrôle sera fait avec le service d'intendance avant toute réinscription à l'internat.

Le service d'Intendance, en cas de changement de responsable légal de l'élève, doit être informé (copie de la décision de justice). Dans la négative, l'Établissement ne saurait être tenu pour responsable des versements (bourse) ou des factures d'internat émises auprès de parents n'ayant plus la garde de leur enfant.

Toute famille ne bénéficiant pas d'une bourse couvrant l'intégralité des frais d'internat et ayant au moins trois enfants demi-pensionnaires ou internes dans un établissement public du second degré peut obtenir sur sa demande (modèle joint) une remise de principe au moins égale à 20% des sommes restant dues.

ACCES AU SELF

Une carte d'accès au self est délivrée gratuitement à l'élève interne. Celle-ci permet un contrôle informatique de la présence aux repas (heure et jour).

L'accès au self sera strictement interdit sans carte. En cas de perte, elle devra être remplacée au prix de 8 euros.

Le prêt de la carte à un tiers est formellement interdit sous peine d'exclusion de l'internat.

N.B : Les élèves qui quittent l'établissement de leur plein gré avant la fin de l'année scolaire n'ont droit à aucune remise.

Rappel des tarifs d'internat : (1^{er} trimestre)718 + (2^{ème} trimestre) 572 + (3^{ème} trimestre) 530 = 1820 euros